

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à 18 h 30, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle des fêtes de Moigny sur École (Essonne), sous la Présidence de M. Pascal SIMONNOT, Président et Maire de Moigny sur Ecole.

➔ Étaient présentes ou représentées 28/36 communes, Mesdames et Messieurs les délégués ci-après désignés :

Communes	Noms des délégués	TITUT.	SUP.	POUV.
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre	X		
	M. LEMAIRE Vincent			
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAULT	X		
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON			
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques			
	Mme LARGANT Elianne			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT			
	M. GUERTON Alain			
	M. VIRON Daniel		X	
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia a donné pouvoir à M. DUVAL (Courdimanche)			
	M. KERGRAIS Christophe			
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel	X		
	Mme CHENU Mélanie			
	Mme DESHAYES Adeline			
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch	X		
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian	X		
	M. COUDORO Bernardin			
	M. LE GLATIN Fabrice			
Burcy (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette	X		
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe			
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel			
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			
Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis a pouvoir pour M. MEVEL (Larchant)	X		X
	Mme PICOT Laurence			
	Mme BOURDON Claudine			
Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique	X		
	M. OLLIVIER Jean-Philippe		X	
	M. GARCIA José			X

Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude a puvoir pour Mme BERGDOLT (Boutigny) M. CACHELEUX Jacques Mme CATTIAUX Amandine	X		X
Dannemois (CC2V91)	Mme AFONSO-RENAULT M. VAUDRY Frantz M. DURAND Fabrice			X
Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSEN Alexandre M. GARNIER Guillaume M. COURTOIS Pascal			
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure Mme BILLOQUET Caroline Mme MAUPIN Shirley			
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd M. LESOURD Yann M. ANTRAIGUE Jérôme			
Ichy (CCGVL)	M. POISSON Gérald M. JACQUESSON Hervé Mme CHEREAU Cynthia			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent a donné pouvoir à M. CELADON (Chatenoy) M. MOUCHET Stéphane M. GREGOIRE Jean-Luc	X		X
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURQUET Brigitte M. CROSNIER Guy Mme RETHO Aude	X		
Maisse (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude M. PONAMAN Rudy Mme DAMIDE Cécile	X		
Marolles en Beauce (CAESE)	M. PINGITORE André M. FRANCOIS Gérard Mme MEYSTER Chrystelle	X		
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand Mme FURMAN Sabine M. BABAULD Didier	X		
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA J-Marie abs excusé Mme FERLAY Amélie M. BOULEY Bernard	X		
Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal M. FOUCHER Yannick M. MASSE Jean-Pierre		X	
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel M. PAVY Loïc M. GUYOT Eric		X	
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques M. COUDER Christophe M. DELECOUR Bruno		X	
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé Mme BRIDET Lucile M. PRUD'HOMME Grégory			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc M. PAGES Patrick Mme GOURIO Lorène	X		

Puiselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien	X		
	Mme DEZERT Régine			
	M. GAY Bruno			
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal	X		
	M. FAVEL Patrice			
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno			
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves	X		
	Mme BOURDON Corinne			
	M. SILVEIRA Domingo			
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. DUJARDIN Réginald			
	M. RUELLÉ Alain			
	M. LAGARRIGUE Laurent			
Valpuiseaux (CAESE)	M. MOUGIN Christophe	X		
	M. TOULOUSE Bernard			
	M. PERTHUIS Jean-Richard			
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON Christophe	X		
	M. NEAU Fabrice			
	Mme CABILLON Mélanie			

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du dernier compte rendu.
- 2 Rapport d'activités 2022
- 3 Grille tarifaire 2024
- 4 Validation du PLPDMA
- 5 Point sur le dossier identification photos des PAV des 36 communes
- 6 DIVERS – Rappel procédure campagne des composteurs

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 H 45

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM délégué et maire de Moigny sur École souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et remercie Monsieur Jean-Marie ANNA de nous accueillir dans sa commune.

Le Président demande au comité :

- De reporter le point n°4 concernant la validation du PLPDMA, celui-ci étant en cours d'élaboration
- De délibérer le point n°5 concernant le cadre d'un groupement de commande concernant les PAV
- Le comité à l'unanimité, autorise les deux points ci-dessus.

Madame Anne THIBAULT, Maire et déléguée de la commune d'Arville est désignée, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il a été sollicité les éventuelles observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 26 octobre 2023, puis proposé leur approbation, avec ou sans modification.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le dernier compte rendu du 26 octobre 2023 sans observation.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

M. le Vice-Président en charge de la communication a présenté les grandes lignes du rapport d'activités 2022 du SIRTOM. Trois exemplaires ont été remis par commune, celui-ci est consultable sur le site du SIRTOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité prend acte du rapport d'activités 2022.

3. ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRES 2024

M. le Président a proposé d'adopter la grille tarifaire 2024 sans augmentation du prix du rouleau et le traitement des sacs rouges ainsi que les tarifs de la part variable, mais augmenter de 10 % la levée supplémentaire pour contraindre davantage les usagers au tri sélectif.

	ÉVOLUTION TARIFS PART VARIABLE									
	140 L		240 L		360 L		660 L		SACS ROUGES	
	P V	LEVÉE SUPPL	P V	LEVÉE SUPPL	P V	LEVÉE SUPPL	P V	LEVÉE SUPPL	Rouleau	Traitement
2016	15,00 €	1,10 €	26,00 €	2,40 €	39,00 €	3,60 €	71,00 €	6,60 €	5,00 €	9,00 €
2017	15,00 €	1,40 €	26,00 €	2,40 €	39,00 €	3,60 €	71,00 €	6,60 €	5,00 €	9,00 €
2018	15,00 €	1,70 €	26,00 €	2,90 €	39,00 €	4,30 €	71,00 €	7,90 €	5,00 €	9,00 €
2019	15,00 €	1,70 €	26,00 €	2,90 €	39,00 €	4,30 €	71,00 €	7,90 €	5,00 €	9,00 €
2020	16,50 €	3,40 €	28,60 €	5,80 €	42,90 €	8,60 €	78,10 €	15,80 €	5,00 €	10,00 €
2021	20,00 €	3,40 €	34,00 €	5,80 €	51,00 €	8,60 €	94,00 €	15,80 €	5,00 €	10,00 €
2022	20,00 €	3,40 €	34,00 €	5,80 €	51,00 €	8,60 €	94,00 €	15,80 €	5,00 €	10,00 €
2023	20,00 €	3,40 €	34,00 €	5,80 €	51,00 €	8,60 €	94,00 €	15,80 €	5,00 €	10,00 €
2024	20,00 €	3,74 €	34,00 €	6,38 €	51,00 €	9,46 €	94,00 €	17,38 €	5,00 €	10,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité absolue moins une voix contre (M. MOUGIN commune de VALPUISEAUX), adopte la grille tarifs 2024.

Autorise le Président à mettre en œuvre avec la trésorerie cette nouvelle grille tarifaire.

4. VALIDATION DU PLPDMA – POINT SUPPRIMÉ

Ce dossier sera présenté lors du prochain comité syndical en début 2024 après son dernier examen de la commission qui sera réunie le mardi 19 décembre prochain.

5. A - IDENTIFICATION PHOTOS PAV

Le Président rappelle l'urgence aux communes de fournir les informations concernant les emplacements, adresses et photos des PAV qui sont nécessaires à la constitution d'un marché de consultation de collecte qui sera repris en charge par le SIRTOM.

En effet, suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, le Siredom s'est engagé dans une redéfinition de ses missions avec pour objectif de ne plus assurer la collecte en apport volontaire des emballages et du verre pour le compte des adhérents ayant choisi uniquement la compétence Traitement.

Dans la mesure où notre collectivité est impactée par cette décision, nos services ont échangé à plusieurs reprises sur les conséquences que cela va engendrer dans notre gestion des collectes avec pour objectif, notamment, de ne pas arrêter prématurément les marchés en cours et devoir verser des indemnités aux prestataires.

En conséquence, il a été convenu que la reprise des collectes en apport volontaire par les collectivités serait effective à compter du 1er juin 2024, date à laquelle les périodes fermes des marchés en cours seront terminées. Comme négocié avec le SIREDOM, ce dernier transférera à titre gracieux, la propriété des 205 bornes d'apport volontaire au SIRTOM.

Pour information, le SIREDOM assurait en régie la maintenance des bornes. Il disposait, en outre, d'un marché pour l'implantation et la maintenance des sondes indiquant les taux de remplissage. Ce marché prendra fin lui aussi le 31 mai 2024.

5. B - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA COLLECTE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ET SES PRESTATIONS ANNEXES

Dans le prolongement du point 5A, et dans le cadre de la reprise des bornes à compter du 1^{er} juin 2024, le Président informe l'Assemblée que le SIREDOM a conclu deux accords-cadres relatifs à des prestations de collecte (avec nettoyage) des bornes d'apport volontaire, l'un sur le territoire où il exerce la compétence collecte et traitement, l'autre sur le territoire où il exerce uniquement la compétence traitement.

Soucieux néanmoins d'optimiser le rapport qualité-prix de la collecte des bornes d'apports volontaires, le SIREDOM et certains de ses adhérents (le SIRTOM, le SEDRE, la CCVE) souhaitent aujourd'hui constituer un groupement de commande.

En effet, la mutualisation des besoins doit permettre une meilleure organisation de la collecte et par conséquent, une offre financière plus satisfaisante. Ce groupement serait coordonné par le SIREDOM. La Commission d'Appel d'Offres du SIREDOM serait désignée compétente pour attribuer l'accord-cadre bénéficiant au groupement.

La mise en concurrence est prévue pour fin février avec un démarrage des prestations au 1^{er} septembre 2024. Aucune participation financière n'est demandée aux membres du groupement.

Outre la collecte des bornes d'apport volontaire, des prestations de nettoyage des bornes et des abords immédiats de celles-ci seront prévues en tranches conditionnelles.

Après l'exposé du Président du SIRTOM SUD-FRANCILIEN, Le Comité syndical à l'unanimité :

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour la collecte des bornes d'apport volontaire et ses prestations annexes, ci-joint en annexe.

AUTORISE le Président du SIRTOM SUD-FRANCILIEN à signer ledit acte ainsi que les documents afférents et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DIRE que les nouvelles dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2024 correspondant.

6. CAMPAGNE COMPOSTEURS – BIODECHETS

À partir du 1^{er} janvier 2024, bien que les décrets d'application ne sont toujours pas publiés, les ménages auront l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et les déchets verts de jardin afin qu'ils soient valorisés en solutions de compostage par les collectivités. Cette mesure fait partie de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC).

C'est dans ce cadre que le SIRTOM s'est orienté pour limiter les coûts de collecte favorisant le compostage. Le Président a annoncé le succès de cette campagne de consultation auprès des habitants du territoire avec une commande de 793 composteurs individuels, 50 composteurs partagés pour l'habitat collectif et cantines scolaires et 900 bio-seaux. Une demande de subvention auprès de la Région IDF est déposée à hauteur de 35% et une autre auprès de l'ADEME au fond vert pour les composteurs partagés à hauteur de 55%.

Il a rappelé que la dotation de composteurs rentre dans le cadre de la gestion des biodéchets surtout dans les secteurs dit ruraux.

Rappel : depuis 2012, le tri à la source s'appliquait déjà aux professionnels produisant de grandes quantités de déchets, selon des seuils de production. Au 1^{er} janvier 2024, la mesure est généralisée à l'ensemble des acteurs professionnels sans seuil minimum qui devront mettre en place leur propre dispositif de collecte.

Une information a été donnée concernant la décision prise par le SIREDOM pour la construction d'une unité de tri des biodéchets d'un montant d'environ 15.780 M€ TTC, qui sera opérationnelle en 2025, dont le coût proportionnel pour le SIRTOM est de 444 280 € TTC financé sur les excédents de l'année 2023.

Le SIRTOM ne souhaite pas mettre en place une collecte spécifique pour éviter de faire subir aux usagers une hausse fiscale supplémentaire, respectant les conditions de la Loi par un dispositif de substitution par le compostage dont l'impact est décrit ci-dessous.

Cependant, un bac de collecte des biodéchets sera mis en place dans le réseau des déchèteries dont Milly.

Quel est l'impact pour le SIRTOM Sud-Francilien ?

100 % des déchets des OM seront déposés sur la nouvelle chaîne de trie biodechets ➔ soit 4 500 tonnes/an.
Sur la base d'une collecte de 25 kg / hab. suivant une expérimentation plutôt en zone urbaine estimée en collecte des biodechets, le SIRTOM concentre 23 761 habitants ➔ soit 594 tonnes potentielles.

Le SIRTOM plutôt en zone rurale estime à 50% de cette estimation au regard de ses campagnes successives de dotation de composteurs sur son territoire (80% du tissu pavillonnaire) ➔ soit 300 tonnes avec un taux de pureté de 88% ramené à 264 tonnes ➔ soit 6% environ de biodéchets valorisés seulement.

Une caractérisation consolidée des OM sera lancée en 2024 (1 800 € TTC l'opération).

Il faut compter une refacturation du SIREDOM à hauteur de 125 € TTC / tonne de méthanisation pour enrichir les sols ➔ soit 37 500 € TTC / an.

Le SIRTOM est engagé en 2024 à poursuivre sa dotation de composteurs (843) y compris auprès de l'habitat collectif et restauration scolaire.

Le transfert du delta des 4 236 tonnes d'OM résiduels sera transféré vers l'incinérateur pour un coût logistique de la SEMARDEL ➔ c.a.d 150 000 € TTC soit 6.31 € TTC/hab. sans oublier le coût de l'incinération de 108 € TTC la tonne ➔ soit 457 488 € TTC / an.

Quid de l'achat des sacs de couleur dit « biodégradable » et distribution par chaque mairie auprès des administrés ? Quel impact financier annuel ?

➔ 0.12 € le sac x 52 semaines x 17 291 foyers fiscaux = 107 900 € TTC / an.

La contribution de la nouvelle usine biodéchets est estimée pour le SIRTOM à hauteur de 444 281 € TTC sur les 15.780 M€ TTC. (Exc.2023)

Le surcoût pour le budget prévisionnel du SIRTOM serait de 295 400 € TTC par an pour accéder à cette usine soit 12.43 € / hab.

Proposition demandée au SIREDOM : placer en déchèterie un bac pour recevoir les biodéchets. (e/c d'évaluation)

DIVERS : CALENDRIER DES ENCOMBRANTS

Le Président a informé le comité que le calendrier 2024 des encombrants a été diffusé aux mairies, une modification sera apportée concernant le Hameau de Frenneville qui sera collecté avec la commune de Bouville, la mairie de Valpuiseaux ayant décidé unilatéralement qu'il n'y aurait plus de ramassage des encombrants sur cette commune. Pour l'équilibre des tournées, la commune de Larchant sera collectée seule à une nouvelle date.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 H 40.

Le Président,	La Secrétaire,
PASCAL SIMONNOT 	ANNE THIBAULT 